



MASTER PROVENCE

RENCONTRE INTERNATIONALE JUDO VETERANS VITROLLES

Samedi 26 mai 2018 – Gymnase Piot

Label A de la FFJDA

REGLEMENT



Le mot du Président

Le Comité 13 Judo, a décidé de mettre toute son expérience, ses compétences et la volonté de toute une équipe pour organiser le premier Master de Judo Vétérans en Provence

Outre notre capacité à accueillir dans les meilleures conditions jusqu'à 400 judokas, le « must » de cette manifestation résidera en l'association du sport avec la Santé : Conférence dès le vendredi soir, espace dédié, démonstrations, soins, ventes ... tout sera mis en œuvre pour harmoniser sport, loisir et bien être.

Votre présence et votre satisfaction seront notre récompense !
Bienvenue à tous.

Alain JULIEN
Président du Comité 13 Judo

LIEU DE LA COMPETITION

L'Evènement se déroulera le 26 Mai 2018 au Gymnase PIOT
344 Avenue Rhin Danube, 13127 Vitrolles.

Localisation GPS : Latitude : 5.27300000 / Longitude : 43.42610000



6 surfaces de combat
1 400 places dans les gradins, Salle d'échauffement dans le dojo 180 m2

HORAIRES

Vendredi 25 mai

Pesée 18h – 21h

Conférence Santé 20h30

Samedi 26 mai

Master Provence 9h – 19h

Espace Santé 10h– 18h

Soirée de Gala sur Vitrolles

REGLEMENT GENERAL

ENGAGEMENT

- Les inscriptions se feront au plus tard le 19 Mai 2018 à minuit.
- Montant de l'inscription : 15€
- Inscription et modalités de Paiement sur site Organisateur :
<http://www.judo13.fr/master-veterans>
- Inscription sur l'extranet est recommandée.
- L'inscription sera effective à réception du paiement au plus tard le 19 Mai 2018 à minuit.
- Pour les judokas inscrits mais absents, le montant de l'inscription sera encaissé.
- Nombre d'inscriptions limité à 400.

REGLEMENT SPORTIF

Le règlement sportif est en conformité avec les règles en vigueur de la FFJDA.

LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Pour les Français

- Le combattant doit présenter deux (2) timbres de Licence FFJDA
- Le combattant présente un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique du Judo en compétition pour la saison 2017/2018.

Pour les étrangers

- le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la fédération nationale de son pays d'origine, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition pour la saison 2017/2018.

L'organisateur peut refuser un candidat lors des contrôles de passeport et de pesée s'il ne présente pas les documents demandés et ne sera pas remboursé de son inscription.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les combattants doivent avoir au moins deux années de licences et être au minimum titulaires de la Ceinture Verte, le jour de la compétition.
- Chaque judoka concourt dans sa catégorie d'âge, déterminée par son année de naissance.
- Les combattants ayant la double nationalité ne pourront représenter qu'un seul pays.
- Les combattants ayant participé à une compétition officielle internationale FIJ (hors Masters) durant les 2 saisons qui précèdent ne pourront pas participer.
- Les judogis **blancs** devront être réglementaires. Le premier combattant appelé portera une ceinture rouge personnelle.

- Toutes les marques de judogis sont autorisées si elles respectent le paragraphe « tenue des combattants des textes officiels de la FFJDA
- Les dossards officiels FIJ ou UEJ pourront rester sur les judogis.

AGE & DUREE DES COMBATS

| Catégorie d'âge | Année de naissance (voir les exemples) | Durée des combats (min.) | Femmes | Hommes |
|-----------------|---|-----------------------------|------------|------------|
| 30-34 | 1987 - 1983 | 3 | F1 | M1 |
| 35-39 | 1982 - 1978 | 3 | F2 | M2 |
| 40-44 | 1977 - 1973 | 3 | F3 | M3 |
| 45-49 | 1972 - 1968 | 3 | F4 | M4 |
| 50-54 | 1967 - 1963 | 3 | F5 | M5 |
| 55-59 | 1962 - 1958 | 3 | F6 | M6 |
| 60-64 | 1957 - 1953 | 2.5 | F7 | M7 |
| 65-69 | 1952 - 1948 | 2.5 | F8 | M8 |
| 70-74 | 1947 - 1943 | 2.5 | F9 | M9 |
| 75-79 | 1942 - 1938 | 2.5 | F10 | M10 |
| 80 ET + | 1937 et avant | 2.5 | F11 | M11 |

ARBITRAGE

La compétition sera arbitrée en application stricte du règlement officiel de la FFJDA adapté à ce type de manifestation.

CATEGORIES DE POIDS

- Femmes : -48 kg ; -52 kg ; -57 kg ; -63 kg ; -70 kg ; -78 kg ; +78 kg
- Hommes : -60 kg ; -66 kg ; -73 kg ; -81 kg ; -90 kg ; -100 kg ; +100 kg

ORDRE DE PASSAGE DES CATEGORIES

L'ordre de passage des catégories d'âge est susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions

09h00 M5 / M6 / M7 / M8 / M9 / M10 / M11
 11h30 Féminines et M1
 13h30 M2
 15h00 M3
 16h30 M4

FORMULE DE COMPETITION

- de 4 à 5 combattants : poules
- 6 combattants : 2 poules de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- 7 combattants : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- 8 combattants et plus : tableau à double repêchage
- pour 1, 2 ou 3 athlètes : l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupements cohérents de catégories d'âge et/ou de poids, en privilégiant ceux par la catégorie d'âge la plus proche
- Prise en compte de la « Ranking List »
- Contrôle anti dopage possible.

RECOMPENSES ET MEDAILLES

Récompenses pour le podium de chaque catégorie :

- les 4 premiers dans le cadre des tableaux (1er, 2ème et deux 3èmes), à partir de 6 combattants,
- les 3 premiers dans le cadre de poules (1er, 2ème et 3ème), entre 2 et 5 combattants. Le 4ème de poule n'est alors pas considéré comme 3^{ème} ex-aequo.

Pour les Français

Les résultats pourront être pris en compte lors de l'établissement d'un classement au niveau national, établi par les différents organisateurs français (Tournoi Label A).

Pour toute information : <http://www.france-masters-judo.fr/>

RELATION GRADE/CHAMPIONNAT

- La relation grade-championnat sera appliquée, conformément aux textes officiels fédéraux (cf «Règlement des compétitions de loisir »).
- Pour les combattants du Comité 13 Judo, les points pourront être marqués sur place, en accord avec le Comité d'Organisation Régional des Grades (CORG).
- Pour les combattants français des autres ligues et Comités, les responsables d'Organisation Régionaux des Grades (CORG) se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution, pour la validation des points.
- Pour les étrangers, les responsables du Comité d'Organisation des Grades des pays concernés se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution pour valider les points, si leur fédération l'autorise.

PESEES ET CONTROLES

- Rappel : pas d'inscription, ni de pesée le jour J !
- La pesée et le contrôle auront lieu le vendredi 25 mai 2018 entre 18h00 et 21h00 sur le lieu de la compétition : Gymnase PIOT 344 Avenue Rhin Danube, 13127 Vitrolles.
- Un 2eme site de pesée pourra être proposé en fonction du nombre d'inscrits et du lieu d'hébergement.
- Il sera impératif de respecter les créneaux horaires de la pesée.
- Aucune tolérance de poids
- Une pesée officielle de judokas tirés au sort aura lieu le matin même avant les premiers combats de la compétition. Le poids de l'athlète ne peut pas être de plus de 5% (sans judogi) que la limite du poids maximum officiel de la catégorie. Exemple : -73 kg ne doit pas dépasser 76.650 kg

ACCREDITATIONS, Accompagnant

- Chaque combattant se verra remettre une accréditation, lors de la pesée, la veille de la compétition.
- L'accréditation sera demandée obligatoirement pendant la compétition, pour accéder à la zone d'échauffement ou, à l'appel du nom du combattant, à la zone de compétition.
- Un seul coach sera autorisé par athlète en zone de compétition, il se présentera avec l'athlète et sortira de la zone de compétition avec l'athlète à l'issue du combat.
- Un seul badge de coach sera transmis à l'accueil au représentant du club, pour 5 athlètes, contre le versement d'une caution de 5€ récupérable en fin de compétition auprès de l'accueil.
- Pas de Coach en kimono. Tenue correcte exigée.

DIVERS

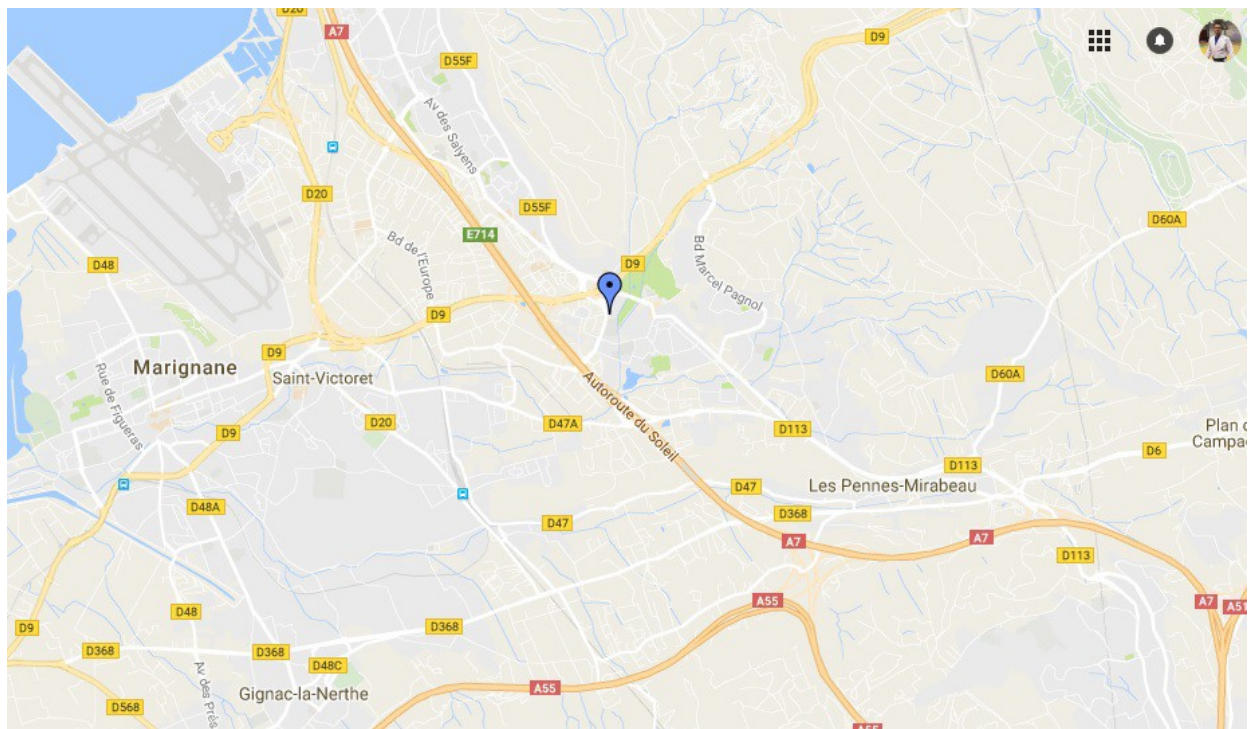
DROITS A L'IMAGE :

L'inscription au Master Provence vaut accord au Comité 13 Judo du droit à l'image (photos, vidéo) pour tous supports de communication audio-visuel.



ACCES, HEBERGEMENTS

- Emplacement de la Salle Piot :
 - Aéroport Marseille Provence 7 km, 9 minutes
 - Gare TGV Aix 6 km, 5 minutes
 - Navettes Organisées par le Master
 - Accès aux autoroutes immédiat



- Hébergement (Tarifs susceptibles d'évoluer)
 - A 800 mètres Ibis Budget 80 chambres, 40 € la nuit
 - A 1km Premières classes 72 chambres 33 € la nuit
 - A 800 m Campanile 40 chambres à 55 €
 - A 1 km Campanile 3* 59 chambre à 59 €
 - A 1 km Ibis style 3* 117 chambres 65 €